

Concours d'accès au Master Ingénieries Comptable Fiscale et
Financière

Durée: 2H

Veuillez répondre à tous les exercices suivants ;

Exercice 1 :

L'entreprise "ERRAOUI" utilise la matière première "M" pour la fabrication du produit fini "P".

-L'atelier 1 est consacré au traitement de la matière première "M". Ce traitement nous permet de dégager des produits finis "P" et des sous-produit "S". Les sous-produits représentent 20 pour cent du poids du produit fini "P".

-L'atelier 2 quant à lui est consacré au traitement des sous-produits.

Les charges de production supportées par l'entreprise "ERRAOUI" pendant le mois d'octobre 2016 se présentent ainsi :

- Matière première : 9000 kg pour 264930 dh

- Main d'œuvre :

- Atelier 1 : 1200 h à 24 dh l'heure.

- Atelier 2 : 400 h à 10 dh l'heure.

- Charges indirectes :

- Atelier 1 : 1200 h à 65 dh l'heure.

- Atelier 2 : 400 h à 2 dh l'heure.

Le prix de vente du sous-produit est égal à 41 dh. Les charges de distribution et le bénéfice représentent 18 pour cent du prix de vente.

*Sans déchet de fin
Unité de fin*

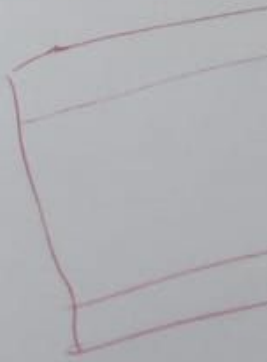
Travail à faire :

Calculer le coût de production des produits finis de l'entreprise "ERRAOUI".

Exercice 2 :

Répondez au QCM suivantes ;

- 1) Parmi les taxes locales, quelles sont celles gérées par l'état ?
 - a) La taxe professionnelle,
 - b) La taxe d'habitation,
 - c) La taxe de séjour,
 - d) La taxe de débit de boisson *Non, 9.*
- 2) Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine du butoir au titre de la TVA,
 - a) La variation de la procédure de déduction,
 - b) La différence des taux de la TVA,
 - c) La faiblesse de la valeur ajoutée,
 - d) Une opération importante d'achat,
- 3) Les cas qui peuvent donner lieu à une régularisation de la TVA sont ;
 - a) La cession d'une immobilisation ;
 - b) La réception d'une facture d'avoir ;
 - c) La disparition justifiée d'un bien ;
 - d) La variation du prorata de déduction



- 4) Sont considérée comme revenu agricole soumis à l'IR, les bénéfices provenant
- a) Des activités d'exploitations d'un cycle de production végétal et/ou animal
 - b) De l'apiculture ;
 - c) De l'aviculture ;
 - d) Des activités de conditionnement et d'emballage des produits agricoles *Non*
- 5) Sont considérés comme des Revenus Professionnels soumis à l'IR :
- a) Les revenus provenant de l'élevage des chevaux ; ✓
 - b) Les bénéfices réalisés par les personnes physiques et provenant de l'exercice d'une activité industrielle ; ✓
 - c) Les revenus émanant de l'exercice d'une profession libérale ;
 - d) Les revenus provenant de la location à l'état meublé des constructions *Non*
- 6) Sont passible de l'IS sur option,
- a) Les sociétés de fait ne comprenant que des personnes physiques ;
 - b) Les établissements publics et autres personnes morales qui se livrent à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratifs ;
 - c) Les SNC ne comportant que des personnes physiques ;
 - d) Les sociétés de capitaux ;
- 7) Quelles charges doivent être réintégrées au résultat comptable pour obtenir le résultat fiscal ?
- a) Les provisions pour incendie *Non*
 - b) Les tantièmes spéciaux ;
 - c) Les agios bancaires ;
 - d) Les amendes et pénalités *

Exercice 3.

Sujet de synthèse :

Le Maroc connaît, depuis quelques mois, un appel de boycott de certaines marques. Ce phénomène n'est pas vraiment nouveau au Maroc. Mais cette fois-ci, il a pris plus d'ampleur que les actions passées, car entre autres il est porté par les réseaux sociaux. D'après vous, quel impact ce phénomène peut-il avoir sur l'économie nationale ?

$$\text{Bénéf} = CA - RR$$

$$= CA - (CP + CD)$$

$$\text{Bé} + CD = CA - \hat{CP}$$

$$15\% CA$$

$$18\% CA = CA - CP$$

BONNE CHANCE